



**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019**  
**MISSION « RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

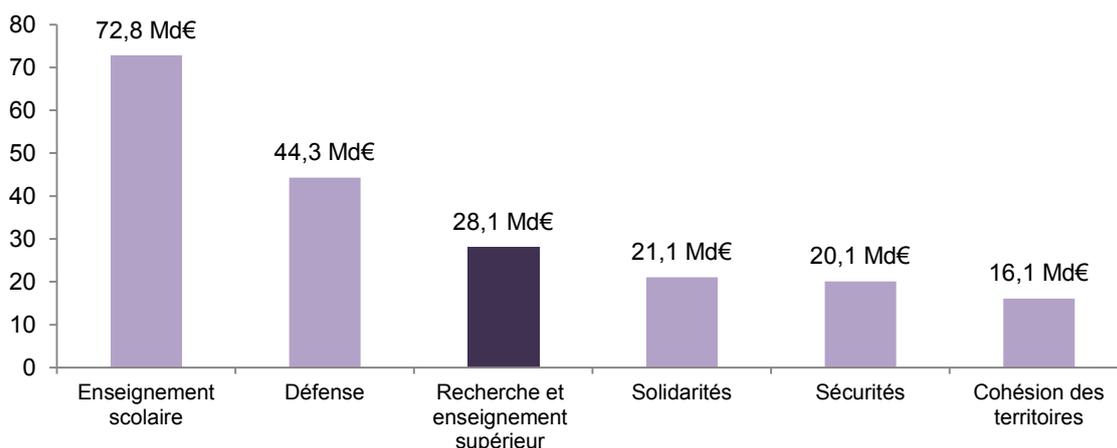
*Commission de la culture, de l'éducation et de la communication*

*Avis n° 151 (2018-2019) de Mme Laure Darcos et M. Stéphane Piednoir,  
fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication*

- Réunie les mercredis 7 et 14 novembre 2018, sous la présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a examiné les rapports de Mme Laure Darcos et de M. Stéphane Piednoir, rapporteurs pour avis, sur les crédits de la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur » (MIREs) dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2019.
- Elle a donné un **avis favorable à l'adoption de ces crédits** sous réserve de l'adoption d'un amendement présenté par M. Stéphane Piednoir et relatif aux crédits de l'enseignement supérieur privé d'intérêt général.
- Elle a donné un **avis favorable à l'adoption de l'article 78** rattaché à la MIREs qui supprime l'allocation pour la recherche du premier emploi (ARPE).

### **I. Les principales évolutions de la MIREs pour 2019**

- Dotée de neuf programmes, la MIREs retrace la quasi-totalité des dépenses de recherche de l'État et l'essentiel de ses dépenses d'enseignement supérieur.
- Avec plus de **28,1 milliards d'euros** de crédits de paiement prévus au PLF 2019, elle représente **6 % de l'ensemble des crédits du budget général**.
- La MIREs est l'une des plus importantes missions du budget général de l'État.



- **L'augmentation nette de 502 millions d'euros** par rapport à 2018 (+ 1,8 %) bénéficie d'abord au programme 193 « Recherche spatiale » (+ 205 millions d'euros), puis au programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (+ 171 millions d'euros) ainsi qu'au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » (+ 165 millions d'euros).

## II. *Les principales observations de Laure Darcos, rapporteure pour avis sur les crédits de la recherche*

- **Un budget en progression malgré des évolutions contrastées selon les programmes**

- Les montants alloués aux programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 193 « Recherche spatiale » s'élèvent à **8,66 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE)** et **8,76 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**, soit une augmentation respective de + 322 millions d'euros et + de 376 millions d'euros par rapport à la loi de finances de 2018, liée essentiellement au remboursement de la dette de la France auprès de l'Agence spatiale européenne (210 millions d'euros), à l'augmentation de la dotation à l'Agence nationale de la recherche, ANR (86,2 millions d'euros en CP), au financement des mesures salariales (35,5 millions d'euros) et au financement des programmes de recherche prioritaires tels que le programme « intelligence artificielle » (17 millions d'euros).

- Au-delà des deux programmes 172 et 193 relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, cinq autres programmes intéressant la recherche sont rattachés à la MIRE<sup>1</sup>. **La somme de ces sept programmes de la MIRE s'élève à 11,7 milliards d'euros en AE et 11,8 milliards d'euros en CP.** Hors programmes 172, 193 et 142, l'évolution des CP pour la recherche est beaucoup moins favorable : elle est au mieux constante (programme 191) et au pire en diminution (- 0,49 % pour le programme 190, - 1,85 % pour la partie du programme 186 qui finance Universcience, - 4,49 % pour le programme 192).

- **Des difficultés récurrentes**

- Le taux de sélection des appels à projets financés par l'ANR reste encore trop bas en dépit des efforts réalisés depuis 2016. Actuellement, le taux de sélection pour les appels à projets générique est de **13,3 %** contre 20 à 40 % à l'étranger.

- Le coût du glissement vieillesse-technicité (**GVT, entre 34 et 50 millions d'euros**) n'est pas pris en compte dans le calcul de la subvention pour charge de service public des opérateurs de recherche, qui doivent donc l'autofinancer. Par conséquent, les opérateurs de recherche sont obligés de réduire régulièrement leurs effectifs afin de contenir leur masse salariale.

- Le niveau des dotations de base hors dépenses du personnel reste particulièrement bas, ce qui rend les opérateurs de recherche fortement dépendants des financements sur projet. Ainsi, la subvention pour charges de service public ne couvre que 44 % des dépenses de fonctionnement et d'équipement du CNRS et 23 % des dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'INRA. Certes, les moyens de fonctionnement des laboratoires ont été augmentés de 25 millions d'euros depuis deux ans, mais cette mesure n'a été rendue possible qu'en maintenant un **taux de réserve hors dépenses de personnel à 4,85 %**, alors que le gouvernement l'a abaissé à 3 % en 2017. Sur les programmes 172 et 193, le taux de réserve représente une « perte » de 140 millions d'euros par an.

- **Les quatre chantiers prioritaires 2019 selon votre rapporteure pour avis**

- **La mise à plat du régime indemnitaire des chercheurs :** La rémunération nette mensuelle d'un jeune chercheur au moment de son recrutement est égale à 2 191 euros, soit 1,87 fois le SMIC. Au bout de 10 ans, elle est portée à 2 885 euros. À titre de comparaison, les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A+ de la fonction publique bénéficient d'une rémunération moyenne de 5 776 euros nets par mois. Quant au régime indemnitaire du jeune chercheur, il représente entre 1,97 % et 2,6 % de son traitement indiciaire brut, contre 37,4 % en moyenne pour les corps de catégorie A+ de la fonction publique. Il est donc urgent de revoir au moins le régime indemnitaire des chercheurs. Selon le CNRS, le coût d'une réforme ambitieuse, qui permettrait de doubler le montant des primes de trois chercheurs sur quatre, s'élèverait à 20 millions d'euros pour cet opérateur et entre 30 et 35 millions d'euros pour l'ensemble des EPST. Cette somme est à comparer avec les 200 millions d'euros que versent chaque année les EPST au titre de la taxe sur les salaires, alors même que les universités en sont exonérées.

---

<sup>1</sup> Le programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » dépend du ministère de la transition écologique et solidaire, le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » du ministère de l'économie et des finances, le programme 191 « Recherche duale - civile et militaire » du ministère des armées, le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

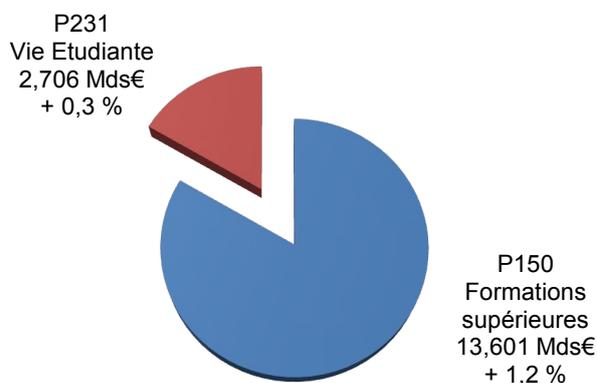
- **La réussite de la fusion entre l'INRA et l'IRSTEA** : L'enjeu autour de la création de cet établissement unique est de construire un projet scientifique qui permette de relever les défis liés à la sécurité alimentaire, au changement climatique, ainsi qu'aux transitions écologique, agro-écologique et énergétique. Ce projet n'est donc pas mû par la recherche d'économies budgétaires. Pour 2019, 4 millions d'euros sont nécessaires afin d'adapter le système d'information et d'assurer l'accompagnement de la fusion. Il conviendra de s'assurer que l'INRA dispose des moyens nécessaires pour mener à bien ce projet, dans le respect des engagements pris par le ministre chargé de la recherche et celui chargé de l'agriculture.

- **Le rétablissement des relations de confiance entre le CEA et l'État** : Elles sont rendues compliquées par le coût de plusieurs grands investissements liés à la recherche nucléaire, en particulier ITER, ASTRID et le réacteur Jules Horowitz. Quelle que soit la solution retenue pour mettre un terme aux dérapages budgétaires de certains de ces projets et pour tenir compte de l'évolution du marché du nucléaire, il est indispensable d'éviter que les solutions arrêtées pour limiter le coût des projets de recherche dans le nucléaire pénalisent l'ensemble des activités de recherche du CEA. En effet, ce dernier reste un modèle de référence, qui a su allier une recherche fondamentale de très grande qualité et une forte valorisation de ses résultats de recherche.

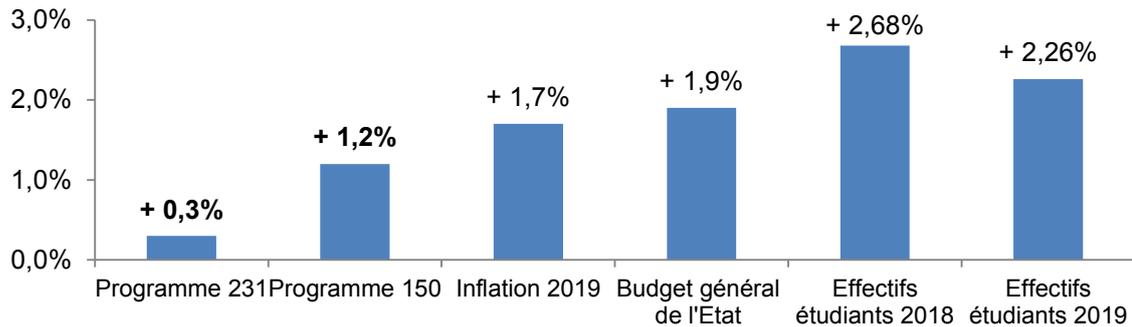
- **Le lancement de la ligne 18 du métro pour désenclaver le plateau de Saclay** : Paris Saclay représente 14 établissements de premier plan, 63 000 étudiants, 9 000 chercheurs et enseignants chercheurs, 135 000 publications par an et 15 % de la recherche française. Entre 2018 et 2022, la population de l'ensemble du campus urbain devrait passer de 31 000 à 46 000 personnes. Or, les infrastructures de transport ont été sous-dimensionnées et le premier tronçon de la ligne 18 du métro, qui devrait relier Orly à Roissy *via* Saclay et La Défense, est désormais repoussé à l'horizon 2027. L'absence de transports collectifs non seulement contribue à la congestion progressive du plateau de Saclay, mais elle fragilise le projet de regroupement des établissements sur le plateau de Saclay en raison des résistances de la part des personnels concernés par le déménagement. Le dernier report de la ligne a été particulièrement mal vécu, imposant progressivement l'idée que celle-ci ne serait jamais construite. Afin de couper court à ces rumeurs dévastatrices pour le plateau de Saclay, il est impératif que l'État rétablisse la confiance, ne serait-ce qu'à travers un geste symbolique, comme un coup de pelleuse en présence de toutes les parties prenantes.

### III. *Les principales observations de Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis sur les crédits de l'enseignement supérieur*

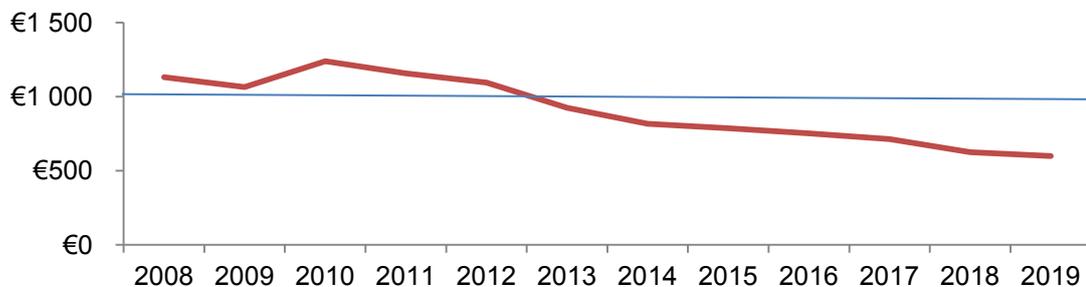
- Les crédits destinés à l'enseignement supérieur en 2019 s'élèvent à **16,3 milliards d'euros**.
- Ces crédits sont regroupés sur deux programmes :
  - le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », doté de 13,6 milliards d'euros de crédits de paiement, en augmentation de **+ 1,2 %** ;
  - le programme 231 « Vie étudiante », doté de 2,7 milliards d'euros de crédits de paiement, en quasi-stagnation (**+ 0,3 %**).



- Ces évolutions positives sont toutefois inférieures à l'augmentation du budget général de l'État (+ 1,9 %) et aux évolutions des effectifs étudiants (+ 2,68 % à la rentrée 2018, + 2,26 % en 2019).



- L'exercice 2019 est marqué par la **deuxième année de mise en place du Plan Étudiants**, mais sur les 206 millions d'euros annoncés par la ministre, bien peu serviront effectivement à améliorer les conditions d'études supérieures puisque **50 millions d'euros** seront consacrés au paiement du **GVT-État**, **50 millions d'euros** à la compensation de la hausse de la **CSG** et **30 millions d'euros** au **PPCR** (protocole parcours professionnels carrières et rémunérations).
- Les établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG) demeurent mal traités. En témoigne l'évolution depuis 2010 de la contribution de l'État par étudiant.



- ⇒ Afin de **rétablir la contribution de l'État par étudiant à hauteur de 1 000 euros en trois ans**, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a adopté un **amendement majorant les crédits des EESPIG de 14 millions d'euros au PLF 2019**.
- Le **fonds pour la mobilité** à l'entrée dans l'enseignement supérieur (30 millions d'euros) semble sur-doté au regard des treize aides versées en 2018 (à peine 10 000 euros).
  - L'**ARPE**, allocation créée en 2016 sans accompagnement ni évaluation, est heureusement supprimée par l'article 78 du PLF 2019.
  - Le plafonnement de la **contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** à 95 millions d'euros est manifestement trop bas au regard des premiers éléments de la collecte 2018 et devrait être réévalué aux alentours de 130 millions d'euros.
  - **Parcoursup** a plutôt bien fonctionné en cette première année. Néanmoins, des améliorations sont indispensables : raccourcissement du calendrier, mise en place d'un répondeur automatique, amélioration de l'information donnée aux candidats, comme le propose la ministre. Mais il faudra aussi que les établissements soient plus transparents sur les critères qu'ils prennent en compte dans le classement des dossiers. En revanche, **il ne semble pas souhaitable d'aller vers une anonymisation des dossiers**. La réussite du Plan Étudiants se mesurera aux taux de réussite dans l'enseignement supérieur.



**Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication**  
<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>  
 Téléphone : 01.42.34.23.23 –  
[secretariat-afcult@senat.fr](mailto:secretariat-afcult@senat.fr)

**Présidente :**

**Catherine Morin-Desailly**  
 Sénatrice  
 de la Seine-Maritime (UC)



**Rapporteurs pour avis :**  
**Stéphane Piednoir**  
 Sénateur de Maine-et-Loire  
 (Les Républicains)



**Laure Darcos**  
 Sénatrice de l'Essonne  
 (Les Républicains)

